

<http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2356-definition-du-systeme-d-information-de-l-had>

Apport en connaissance

## Définition du Système d'Information de l'HAD

### Sommaire

1. Introduction
  - 1.1. Public concerné
  - 1.2. Cadre et Méthode de trava...
2. Les domaines fonctionnels
3. Modélisation de l'activité
  - 3.1. La demande d'HAD et la pr...
  - 3.2. La programmation et la ré...
  - 3.3. La préparation et la réal...
  - 3.4. Modèle générique et exige...
4. Exigences technologiques
  - 4.1. Système de gestion des do...
  - 4.2. Format des informations n...
  - 4.3. Prise en compte des situa...
  - 4.4. Dispositif de gestion de...
5. Exigences d'interopérabilit...
  - 5.1. Le Dossier Médical Partag...
  - 5.2. La Messagerie Sécurisée...
  - 5.3. Cadre d'interopérabilité...
  - 5.4. L'Identifiant du patient
6. Sécurité – Confidentialité...
  - 6.1. Sécurité
  - 6.2. Confidentialité – Partage...
  - 6.3. Hébergement du SI HAD
7. Le domaine Prise en charge...
  - 7.1. La demande d'hospitalisat...
  - 7.2. La préparation de l'entré...
  - + 7.3. La programmation et l'exé...
  - 7.4. La préparation et la réal...
8. Le domaine des activités Su...
9. Le domaine Gestion
  - + 9.1. Gestion Administrative du...
  - + 9.2. Gestion Economique et Fin...
10. L'exploitation de données...
11. Les établissements de sant...

## ↪ 9. Le domaine Gestion

### ↪ 9.1. Gestion Administrative du Patient et Facturation

#### ↪ 9.1.1. Identification du patient

Les fonctions du SI HAD pour l'identification du patient doivent aider l'établissement de santé à être en mesure de satisfaire aux pré-requis 1.1 et 1.2 du programme Hôpital Numérique.

Le SI HAD doit faciliter l'activité d'identito-vigilance de l'établissement de santé, et notamment être en mesure d'associer l'identité du patient avec un serveur régional d'identité ou de rapprochement d'identités. (Les détails techniques de ces opérations dépendent des politiques et des outils régionaux, lesquels ne sont pas nécessairement uniformes).

En conformité avec les dispositions introduites dans la Loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016 (article L.1111-8-1 du code de la santé publique), le SI HAD doit pouvoir gérer le NIR du patient et le considérer comme un identifiant de santé. Le SI HAD doit permettre de se conformer aux indications présentées au chapitre 3 - § 4.

## Glossaire

HAD  
Loi  
SI

**Date de parution : 12/10/2018**